



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Création d'un poste électrique de transformation 63/33 kiloVolts, Chemin de Juvigny à Leully-sous-Coucy (02).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

POSTE ELECTRIQUE DU CHEMIN DE VAILLY 2

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

CICHOSTEPSKI

Prénom(s)

Pierre-Alexandre

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
32. Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension	Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kiloVolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes. -> le projet est soumis à demande d'examen au cas par cas.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un poste de transformation sur la commune de Leuilly-sous-Coucy, raccordé en piquage sur la liaison aérienne RTE existante LIAISON 63kV N0 1 BEAUTOR (POSTE) - SOISSONS. Le poste sera implanté sur la parcelle cadastrale ZL001, pour une surface cloturée de 2 847 m².

Le poste est envisagé avec un seul transformateur et le modèle de transformateur prévu à ce stade est de type TR611 60MVA ONAF/ONAN 63/33 kV.

Ce poste sera constitué de :

- un bâtiment de contrôle composé de cellules HTA et d'armoires basse tension de contrôle commande;
- un transformateur 63/33 kV;
- un combiné de mesures;
- une fosse déportée permettant de récolter l'huile en cas d'avarie de transformateur;
- un groupe électrogène de secours.

Aucune démolition ne sera nécessaire pour la construction du poste.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de permettre le raccordement de futurs parcs éoliens au réseau public de transport d'électricité RTE.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase de travaux est estimée à environ 10 mois et présentera les étapes suivantes :

- Décapage de la terre végétale
- Création de la plate-forme en fonction de la nature du sol
- Installation des clôtures et portails
- Mise à la terre des clôtures et des portails
- Création des fondations et structure du bâtiment d'exploitation et des supports transformateurs
- Montage des charpentes
- Réception et montage des équipements HTB et des transformateurs
- Raccordement des centrales de production par des câbles HTA et raccordement basse tension / internet
- Phase de tests
- Mise en service du poste

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Lorsque le poste est sous tension, il est exploité et piloté à distance. L'exploitant doit assurer la conduite selon les standards de RTE, et assurer une astreinte 24h/24 et ce, 365 jours par an. Toutes les informations (signaux de commande, surveillance des équipements HTA, mesure de courant, tension et fréquence) sont remontées au niveau du centre de contrôle de l'exploitant.

Une visite mensuelle est souvent prévue par l'exploitant pour contrôler l'état des différents équipements et s'assurer de leur bon fonctionnement. Il est capable d'intervenir sur le poste rapidement en cas d'incident. La maintenance du poste est généralement prévue pendant les périodes de faible production.

Une fois le poste construit, il n'a pas vocation à être démantelé. De nouveaux parcs de production pourront être raccordés à ce même poste dans le futur lorsque les parcs initialement raccordés seront amenés à être démantelés.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface clôturée du poste Surface impactée	2 847 m ² 3 506 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les 3 ZNIEFF les moins éloignées se situent à environ 4 km du projet : ZNIEFF de type 1 "Bois du Monthizel et Marais de Nogent" ZNIEFF de type 1 "Les Vaucelles, la Fosse Martin et la Haute-futaie à Vauxaillon" ZNIEFF de type 1 "Butte du Plain Châtel" Voir carte en annexe 8
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE sur les infrastructures routières et ferroviaires de l'État dans l'Aisne approuvé le 17 décembre 2012. Projet non concerné par les PPBE, car à l'écart de toute voie potentiellement bruyante.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé en position de ligne de crête, sur terrain agricole en culture intensive Voir étude zone humide en annexe 11
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de PPRI ni de PPRT
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site ou des sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la ZRE Nappe de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans le périmètre de protection d'un captage d'eau.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 6 km du site Natura 2000 le moins éloigné : Site NATURA 2000 Directive Oiseaux n°FR2212002 « Forêts picardes : massif de Saint-Gobain" Voir carte en annexe 7.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de terrassement occasionneront une excavation de la terre végétale. Une partie de la terre végétale servira au comblement des fondations et remblaiement. L'excédent surplus sera évacué dans le centre de tri agréé le plus proche.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le poste électrique n'utilisera pas d'eau en phase d'exploitation ni de ressources naturelles.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Terre agricole en monoculture intensive, avec enjeux faibles au niveau de la faune et de la flore. Pas d'impact significatifs sur la biodiversité. Des mesures d'évitement et de réduction d'impact sont mises en oeuvre. Voir étude écologique en annexe 10
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 6 km du site Natura 2000 le moins éloigné, il n'y aura donc pas d'impact significatif.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraîne la consommation d'habitat d'une superficie totale de 3 506 m ² dont la quasi-totalité concerne une culture céréalière.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au niveau de la commune : Risque de rupture du barrage de Monampeuil Au niveau du site du projet : Canalisation de TMD : pas de risque connu Pollution des sols : pas de risque connu
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au niveau du site du projet : Risque sismique : faible Retrait et gonflement des argiles : faible Radon : faible Inondation : existant Mouvements de terrain : pas de risque connu
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de risque sanitaire. Le poste électrique est source de rayonnement magnétique très largement inférieur à la valeur réglementaire de l'Arrêté Technique du 17 mai 2011 qui
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	prévoit une limite de 100 micro -Tesla (réglementation européenne).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, la chemin d'accès au poste électrique, le chemin du Vailly, et la RD 1 seront empruntés par les engins ou véhicules nécessaires au chantier. En phase d'exploitation, le poste ne comporte pas de présence humaine permanente. Des visites de contrôle et d'entretien périodiques ont lieu plusieurs fois par an avec des véhicules légers.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le bruit proviendra essentiellement des moteurs des engins de chantier. En phase exploitation, la contribution sonore du projet sera inférieure au bruit de fond relevé sur site et ne viendra pas dénaturer le paysage. Voir étude acoustique en annexe 9.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, les travaux de génie civil liés à la construction du poste et de son raccordement pourront engendrer ponctuellement des périodes de vibration.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase exploitation, le poste électrique n'engendre aucune vibration.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Concernant la phase travaux, le chantier sera en activité uniquement durant la journée, aucune pollution lumineuse n'est donc à prévoir. Pour des raisons de sécurité, lors de la phase exploitation, un éclairage manuel sera mis en place.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales de ruissellement du projet s'écouleront vers un fossé d'infiltration.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En cas d'avarie de transformateur, une fosse déportée permettra de récolter l'huile, qui sera pompée et acheminée vers une filière de traitement agréée.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déchets liés à la phase travaux et à la maintenance des équipements, seront évacués par les entreprises conformément à la réglementation.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne portera pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le futur poste électrique sera implanté sur une parcelle agricole en culture intensive. Le projet engendrera une réduction de la SAU de 3 356 m ² , ce qui n'est pas significatif au regard de la superficie agricole existante dans le secteur.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Il s'agit des projets qui ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre d'article R.214-6 du Code de l'Environnement et d'une enquête publique ou ont fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale publié.

NB = Ne sont plus considérés comme "projets" ceux qui sont abandonnés par leur maître d'ouvrage, ceux pour lesquels l'autorisation est devenue caduque ainsi que ceux qui sont réalisés.

Le périmètre d'investigation de recherche des « autres projets connus » s'est étendu sur les communes limitrophes de : Crécy-au-Mont, Jumencourt, Landricourt, Vauxaillon, Neuville-sur-Margival et Juvigny.

Sur ces communes, aucun projet de nature à avoir des effets cumulés avec le présent projet n'est recensé.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Il n'existe pas à ce jour d'évaluations des incidences réalisées dans le cadre d'une autre législation applicable au projet.

Un diagnostic écologique a été réalisé et se trouve en annexe 8.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Sur l'aspect biodiversité : compte tenu des enjeux, l'impact sera faible sur l'aspect floristique, et pourrait être de nul à assez fort sur l'aspect faunistique, notamment en phase chantier. C'est pourquoi des mesures d'évitement et de réduction sont mises en place, qui permettront des impacts résiduels non significatifs : voir résumé non technique de l'étude faune flore en annexe 10 et descriptif des mesures page 167 (protection des éléments sensibles et des zones à enjeux, prévention des risques de pollution en phase chantier, limitation des nuisances sur la faune en phase chantier, reconstruction des habitats détruits au droit des emprises temporaires, restriction de la période de travaux, accompagnement écologique du chantier, prévention des risques lors de la maintenance, restriction des périodes d'entretien).

Sur l'aspect paysager : peu d'impact du projet car poste situé en retrait et éloigné des zones bâties.

Sur l'aspect gestion de l'eau : le projet n'aura pas d'impact significatif sur les écoulements car les eaux pluviales pouvant ruisseler sur la plate-forme seront dirigées vers une fosse d'infiltration.

Sur l'aspect sécurité des personnes : le poste sera clos par une clôture de 2,60 mètres de haut.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de création du poste n'a pas d'impacts significatifs sur les différentes composantes de l'environnement et de la santé humaine, notamment avec les mesures mises en place. L'évaluation environnementale n'en semble ainsi pas nécessaire, et ne pas en réaliser permettra de faciliter l'implantation de ce projet contribuant au développement des énergies renouvelables.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - Localisation des ZNIEFF	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 - Etude acoustique (Orfea - Nov 2024)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 - Etude faune et flore (AXECO - Février 2025)	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 11 - Etude zone humide et étude pédologique (AXECO - Janvier 2025)	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /

**Cicho
steps
ki** Signature
numérique de
Cichostepski
Date :
2025.04.04
14:40:56
+02'00'

Signature du (des) demandeur(s)